

Bertrand THABARD
 Jean-Marie DECHAUFFOUR
 Cédric O'NEILL
 Jean-Luc VEILLON
 Notaires Associes
 SCP titulaire d'un Office Notarial

Sophie DELHOMEAU-LORAND
 Notaire assistant

Notre site internet :
www.thabard-dechauffour-oneill-veillon.notaires.fr

NOUVELLE ADRESSE

Bureau principal
 2 Quai Nord du Port
 B.P.259
 85402 LUCON Cedex
 Tel : 02-51-56-01-22
 Fax : 02-51-56-20-56
 @Mail
 office.notarial.lucon@notaires.fr

Bureaux annexes:

5 Place Clémenceau
 BP 7
 85210 SAINTE HERMINE
 Tel : 02-51-27-34-22
 Fax : 02-51-27-38-29
 @Mail:
 fonteney-veillon@notaires.fr
 46b rue du 8 mai
 85450 CHAMPAGNE LES MARAIS
 Tel : 02-51-56-60-04
 Fax : 02-51-30-59-41

ETUDE FERMEE LE SAMEDI

Membre d'une association agréée
 Le règlement des honoraires par
 chèque est accepté
 Domiciliation bancaire : CDC
 FR0340031000010000146935L45

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Jean-Luc VEILLON, notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle «Bertrand THABARD, Jean-Marie DECHAUFFOUR, Cédric O'NEILL, et Jean-Luc VEILLON, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à LUÇON (Vendée), 2Quai Nord du Port le 9 janvier 2015 il a été constaté la VENTE,

Par :

Monsieur Georges Guy PFLIEGER, Agent de maintenance, et Madame Christine Pierrette Suzanne BONNEAU, Comptable, son épouse, demeurant ensemble à LA CHAPELLE-HEULIN (44330) Les Ruez.

Monsieur est né à PARIS 10ÈME ARRONDISSEMENT (75010), le 19 mai 1954,
 Madame est née à VERSAILLES (78000), le 5 novembre 1958.

Au profit de :

Madame Marie Louise JONGENS, Sans profession, demeurant à TALMONT-SAINT-HILAIRE (85440) 25 avenue des Sables.
 Née à AMSTERDAM (PAYS-BAS), le 25 juin 1955.

Quotités acquises :

Madame Marie JONGENS acquiert la pleine propriété du BIEN objet de la vente.

DESIGNATION

Commune de LA REORTHE (VENDÉE) 85210

Au lieudit "La Forêt".

Une maison d'habitation à rénover comprenant :

- Au rez-de-chaussée : Cuisine, séjour, deux chambres, salle d'eau, wc.
- A l'étage : Grenier.

Dépendance.

Figurant au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	528	La Forêt	00 ha 00 a 35 ca
E	531	La Forêt	00 ha 21 a 16 ca

Total surface : 00 ha 21 a 51 ca

PROPRIETE JOUSSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le BIEN est entièrement libre de location ou occupation.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A SAINTE-HERMINE (Vendée) ,
 LE 9 janvier 2015

